Nations Unies S/PV.4545



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mai 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4545e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le vendredi 24 mai 2002, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal.

« Le 24 mai 2002, le Conseil de sécurité, conformément à la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), a tenu sa 4545e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement.

En application de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé de Mme Louise Laheurte, Directeur adjoint de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays fournisseurs de contingents qui participaient à la réunion. »

02-40031 (F) 240502 240502